

Spécification fonctionnelle générale



e-prescription

Dictionnaire des données du système e-prescription et annexes

Version 02.00.00

Date 02/02/2023

Référence SEL-SFG-026

Information RESTREINTE

Etat REFERENCE

Ce document a été élaboré par le GIE SESAM-Vitale.

Conformément à l'article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction (intégrale ou partielle) du présent ouvrage, quel que soit le support utilisé, doit être soumise à l'accord écrit préalable de son auteur.

Version: 02.00.00

Il en est de même pour sa traduction, sa transformation, son adaptation ou son arrangement, quel que soit le procédé utilisé.

Tout manquement à ces obligations constituerait un délit de contrefaçon, au sens des articles L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle, susceptible d'entraîner des sanctions pour l'auteur du délit.

CONTACTS



Pour toute demande d'évolution, comme pour toute question technique ou fonctionnelle, contactez le Centre de services :

e-mail : centre-de-service@sesam-vitale.fr

téléphone : 02 43 57 42 88

TABLES DES MATIERES

1	INT	RODUC'	TION	4
	1.2 1.3 1.4 1.5 1.6 1.7	STATUT POSITIO CONTEN DOCUMI ABREVIA GUIDE D	IF ET UTILISATION DU DOCUMENT DU DOCUMENT INNEMENT DU DOCUMENT IU DU DOCUMENT ENTS DE REFERENCE ATIONS DE LECTURE	4 4 4 4
2	DIC.	TIONNA	IRE DES DONNEES DU SYSTEME « E-PRESCRIPTION »	5
	2.1	L'ASSUF	ES MANIPULEES POUR L'ENVOI PAR LE LPS DU PRESCRIPTEUR DES DONNEES DE PRESCRIPTION A RANCE MALADIE	
			Données de prescription transmises par le LPS du prescripteur à l'Assurance Maladie (EF_EP4xx)	
			Données de l'accusé réception reçu de l'Assurance Maladie pour le LPS du prescripteur après transmission des données (EF_EP5xx)	.17
	2.2	DONNE	ES DU CODE 2D (EP_EPXX)	.17
	2.3		ES MANIPULEES POUR L'ENVOI PAR LE LPS DE L'EXECUTANT DES DONNEES DE E-PRESCRIPTION	
			RIPTEUR, EXECUTION ET MODIFICATION DE PRESCRIPTION) A L'ASSURANCE MALADIE	
			Données locales du LPS de l'exécutant (EF_EP100)	
			Données transmises à l'Assurance Maladie par le LPS de l'exécutant (EF_EP1xx) Données de l'accusé réception reçu de l'Assurance Maladie pour le LPS de l'exécutant	. 19
		2.0.0	après transmission des données (EF_EP2xx)	28
	2.4	DONNE	ES MANIPULEES POUR LA RECHERCHE DES E-PRESCRIPTIONS PAR LE LPS DU PRESCRIPTEUR	
			Données transmises à l'Assurance Maladie (EF_EP301)	
			Données reçues de l'Assurance Maladie (EF_EP302, EF_EP312 et EF_EP398)	.30
	2.5		ES MANIPULEES POUR LA CONSULTATION DES DONNEES E-PRESCRIPTIONS LES LPS DES	
		PRESCR	IPTEURS ET DES EXECUTANTS	.31
			Données transmises à l'Assurance Maladie (EF_EP303)	
	0.0	0.4	<i>EF_EP399</i>)	
			SE SUR L'USAGE DES DONNEES E-PRESCRIPTION	
	2.1		Types de prescription	
			Sous-types de prescription	
			Type d'élément prescrit	
			TABLE DES ANNEXES	
INA	DOI		DOCUMENTS DE REFERENCE CONCERNANT LE CODE 2D ET L'ENVOI DES DE PRESCRIPTION	.38
	NEXE		EXIGENCES TECHNIQUES	
	IEXE	-	SYNTHESE DES ENTITES FONCTIONNELLES DU CODE 2D	
	NEXE		STRUCTURES DE DONNEES DU CODE 2D DISPOSITIFS MEDICAUX CONCERNES PAR LA « E-PRESCRIPTION »	
	NEXE		GUIDE DE LECTURE	
INA	NEXE	₹ 7	ARCHITECTURE DOCUMENTAIRE	.43
INA	NEXE	8	CHIFFREMENT DES TRACES POSTE	.44

1 Introduction

1.1 Objectif et utilisation du document

Ce document s'adresse aux éditeurs de LPS souhaitant implémenter le système « e-prescription » dans leurs logiciels.

Ce document assure la cohérence des caractéristiques et du contenu du code 2D créé par le logiciel du prescripteur et lu par le logiciel du PS exécutant la e-prescription.

Ce document assure la cohérence des données transmises par le prescripteur à l'Assurance Maladie et des données consultées par le PS exécutant la e-prescription.

Ce document assure également la cohérence des données transmises par le PS exécutant à l'Assurance Maladie et des données consultées par le prescripteur.

1.2 Statut du document

REFERENCE

1.3 Positionnement du document

Ce document concerne des thèmes communs à destination des éditeurs de LPS pour PS prescripteurs et à destination des éditeurs de LPS pour PS exécutant la e-prescription, notamment la structure des données du code 2D et de la e-prescription et les exigences techniques associées.

Les contextes de mise en œuvre de la e-prescription et les fonctionnalités spécifiques à chaque logiciel (prescripteur ou exécutant) dans les SFG de chaque logiciel ([SEL-SFG-023] ou [SEL-SFG-025]).

1.4 Contenu du document

Ce document contient le dictionnaire des données et les annexes aux SFG du système « e-prescription ».

1.5 Documents de référence

Cf. annexe 1 et annexe 7 à la fin de ce document.

1.6 Abréviations

Les abréviations sont décrites dans les SFG de chaque logiciel ([SEL-SFG-023] ou [SEL-SFG-025]).

1.7 Guide de lecture

Le guide de lecture est disponible dans l'annexe 6 dans ce document.

2 Dictionnaire des données du système « e-prescription »

Ce dictionnaire regroupe l'ensemble des données manipulées au sein du système « e-prescription » par les logiciels des prescripteurs et des exécutants.

Ces données concernent la prescription et l'exécution de la prescription par l'exécutant. Le périmètre des prescriptions concernées est décrit dans la SFG de chaque logiciel ([SEL-SFG-023] ou [SEL-SFG-025]).

Les données sont réparties en six groupes comme indiqué dans le schéma ci-dessous. Les encadrés cf. §x.x indiquent les chapitres de ce document décrivant les données de chaque groupe.

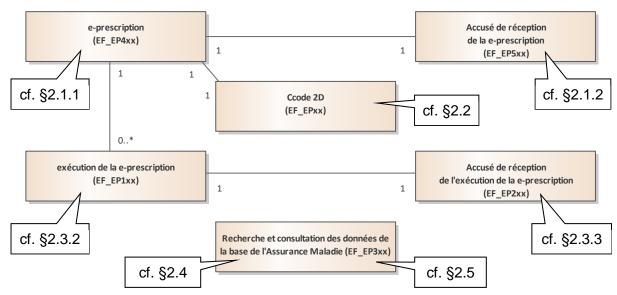


Figure 1 : Présentation des données du système « e-prescription »

Chaque groupe est identifié par les références des données (EF_EP...). Ci-dessous, xx peut prendre toute valeur entre 00 et 99, bornes comprises.

- EF_EP4xx: e-prescription transmises par le prescripteur à l'Assurance Maladie;
- EF_EP5xx : accusé de réception envoyé par l'Assurance Maladie au prescripteur ;
- EF_EPxx: données du code 2D imprimé sur la prescription remise au patient;
- EF_EP1xx: données d'exécution (de la e-prescription) transmise par l'exécutant à l'Assurance Maladie, par exemple une dispensation de médicaments; pour chaque e-prescription, plusieurs exécutions sont possibles, par exemple en cas de dispensations partielles de médicaments;
- EF_EP2xx : accusé de réception envoyé par l'Assurance Maladie à l'exécutant ;
- EF_EP3xx: données échangées pour la recherche et la consultation des données de la base e-prescription de l'Assurance Maladie. Les données potentiellement consultables sont les suivantes:
 - les e-prescriptions envoyées par le prescripteur (EF_EP4xx),
 - les données envoyées par les exécutants des e-prescriptions (EF_EP1xx).

Le schéma ci-dessous présente ces données positionnées dans les différents échanges entre le prescripteur, le patient, l'exécutant et l'Assurance Maladie.

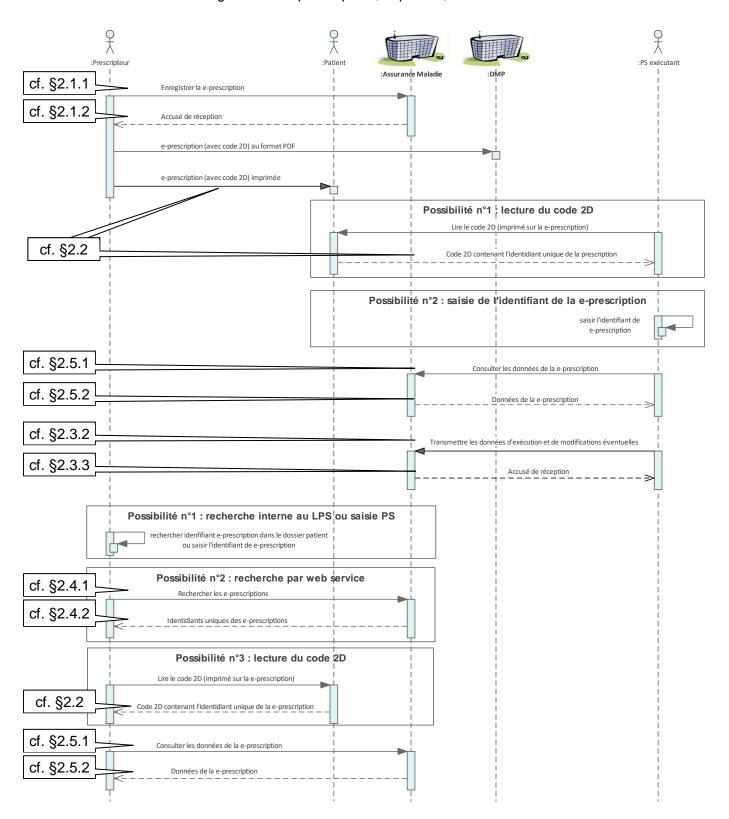


Figure 2 : Présentation des échanges dans le cadre du système « e-prescription »

02/02/2023 GIE SESAM-Vitale 6 / 46

Légende

Les données envoyées par le LPS du prescripteur à l'Assurance Maladie sont présentées dans le chapitre 2.1.

Les données du code 2D créées par le LPS du prescripteur et lues par le LPS de l'exécutant sont présentées dans le chapitre 2.2.

Les données envoyées par le LPS de l'exécutant à l'Assurance Maladie sont présentées dans le chapitre 2.3.

Les données manipulées pour la recherche des e-prescription sont présentées dans le chapitre 2.4.

Les données manipulées pour la consultation des données par le LPS de l'exécutant sont présentées dans le chapitre 2.5. Ces données sont également manipulées par le LPS du prescripteur. Les données potentiellement consultables sont les suivantes :

- les données de prescription envoyées par le LPS du prescripteur à l'Assurance Maladie (cf. chapitre 2.1),
- les données d'exécution (et d'éventuelles modification de prescription) envoyées par le LPS de l'exécutant à l'Assurance Maladie (cf. chapitre 2.3).

La suite du document détaille les données échangées.

base

Données fournies par les LPS des prescripteurs

Vue générale des flux de données

Les tableaux ci-dessous présentent les principales données transmises (cf. « X ») entre les LPS des prescripteurs, la base e-prescription de l'Assurance Maladie et les LPS des exécutants.

LPS

base

LPS

LPS

			prescripteur base e-prescription (cf. §2.1)	prescripteur code Ψ 2D LPS exécutant (cf. §2.2)	↓ LPS	↓basee-prescription	e-prescription UPS prescripteur (cf. §2.4, 2.5)
	Prescripteur	Identifiants (RPPS, RPPS du remplaçant, numéro AM, FINESS géographique de l'établissement) (1)	-	Х	-	Х	Х
		Spécialité	X	-	X	-	Х
	Patient	Nom ⁽²⁾	-	Х	-	Х	Х
		Prénom ⁽³⁾	Х	Х	Х	Х	Х
/ \		Date de naissance ⁽³⁾	X	X	Х	Х	Х
		Poids ⁽⁴⁾	Х	-	Х	-	Х
		Taille	Х	-	Х	-	Х
	Prescription	Identifiant unique de prescription	Х	Х	Х	Х	Х
		Autres données de prescription (dont médicaments, dispositifs médicaux, biologie médicale,)	Х	-	Х	-	Х

⁽¹⁾ Le LPS du prescripteur inscrit les identifiants du prescripteur (et de son remplaçant) dans le code 2D et ne les transmet pas à la base e-prescription de l'Assurance Maladie. Le LPS de l'exécutant transmet ces identifiants à la base e-prescription de l'Assurance Maladie suite à l'exécution de la e-prescription. Ainsi, le prescripteur et son remplaçant ne sont pas identifiés dans la base e-prescription de l'Assurance Maladie tant que la e-prescription n'est pas exécutée.

⁽²⁾ Le LPS du prescripteur inscrit le nom du patient dans le code 2D et ne le transmet pas à la base e-prescription de l'Assurance Maladie. Le LPS de l'exécutant transmet ce nom à la base e-prescription de l'Assurance Maladie suite à l'exécution de la e-prescription. Ainsi, le patient n'est pas identifié dans la base e-prescription de l'Assurance Maladie tant que la e-prescription n'est pas exécutée. **NB**: lors de la consultation des données par le prescripteur, le nom du patient est fourni par le service dans le bloc technique INFOEXECUTION / PATIENT / NomUsage (cf. donnée référencée EF_EP160.07).

- Dictionnaire des données du système e-prescription et annexes Version : 02.00.00
- (3) Le LPS du prescripteur inscrit le prénom et la date de naissance du patient dans le code 2D et les transmet à la base e-prescription de l'Assurance Maladie. Le LPS de l'exécutant vérifie la correspondance de ces deux données entre le code 2D et les données provenant de la base e-prescription de l'Assurance Maladie. Il transmet également ces deux données à la base e-prescription de l'Assurance Maladie suite à l'exécution de la e-prescription.
- (4) Cette donnée contient une partie décimale à un chiffre. Le séparateur décimal attendu par le webservice est le point. Par exemple : 104.5. L'unité est le kilogramme.

LPS

base

LPS

base

LPS

-		prescripteur base e-prescription (cf. §2.1)	code ¥ 2D LPS	↓ LPS	↓ base e-prescription	e-prescription LPS prescripteur (cf. §2.4, 2.5)
Modification de prescription	Date de modification, lignes de prescription modifiées ou ajoutées ou supprimées, RPPS de l'exécutant le cas échéant, numéro AM, nom, prénom, spécialité de l'exécutant	-	-	X (par exemple, en cas de renouvel- lement)	Х	X ⁽¹⁾
Exécution de prescription	Données dont médicaments, dispositifs médicaux, RPPS de l'exécutant le cas échéant, numéro AM, nom, prénom, spécialité de l'exécutant	-	-	(2)		X ⁽³⁾ (si consen- tement du patient)
Bénéficiaire	Identifiants du bénéficiaire d'Assurance Maladie (nom, NIR OD, rang, NIR bénéficiaire) et de sa couverture (régime, organisme, entité de gestion)	-	-	(2)	Х	(4)
INS	Tous traits d'identité			Х	Х	Х
Facturation	N° de facture, n° lot,	-	-	(2)	Х	(4)

⁽¹⁾ Le service retourne les modifications d'une prescription quel que soit l'exécutant ayant effectué ces modifications.

NB : une synthèse du référencement des données dans chaque document est disponible dans le chapitre 2.6.

⁽²⁾ Les données retournées par le service correspondent aux exécutions réalisées par le PS consultant les données (même numéro AM)

⁽³⁾ Les données d'exécution sont consultables par le prescripteur si le patient ne s'y est pas opposé.

⁽⁴⁾Le service ne retourne pas les identifiants du bénéficiaire et de la facturation au LPS du prescripteur.

Documentation

La description des entités fonctionnelles contient les éléments suivants.

- La référence de l'entité fonctionnelle ou la référence de la donnée dans l'entité fonctionnelle, dans l'ordre croissant des références.
- Le libellé de l'entité fonctionnelle ou de la donnée.
- Le format fonctionnel de la donnée :
 - o AN pour alphanumérique,
 - N pour numérique,
 - D pour date (au format AAAA-MM-JJ),
 - DL pour date lunaire (au format AAAA-MM-JJ),
 - o DT pour date et heure,
 - ND pour nombre décimal (le séparateur décimal est le point),
 - o B pour booléen (oui/non).

NB : le format fonctionnel indique des contraintes sur le contenu fonctionnel des données mais ne préjuge pas du format technique. Un tableau de correspondance avec les formats techniques du code 2D est disponible dans l'Annexe 4.

• Un commentaire indiquant le plus souvent la taille des données.

2.1 Données manipulées pour l'envoi par le LPS du prescripteur des données de prescription à l'Assurance Maladie

2.1.1 Données de prescription transmises par le LPS du prescripteur à l'Assurance Maladie (EF_EP4xx)

La version de la structure des données envoyées à l'Assurance Maladie est indiquée dans la donnée « Version de la norme » (EF_EP401.01). Le présent document correspond à la version « 04.00» (5 caractères).

EF_	EP401	Message de transn	nission d'une e-prescription
1	EF_EP403	Prescription	
	1 EF_ E	EP413 Conte	nu prescription médicale
	0n	EF_EP406	Ligne de prescription d'un médicament
	0n	EF_EP407	Ligne de prescription d'un dispositif médical
	0n	EF_EP408	Ligne de prescription d'un acte de kinésithérapie
	0n	EF_EP409	Ligne de prescription d'un acte de biologie médicale
	0n	EF_EP410	Ligne de prescription d'un acte infirmier
	0n	EF_EP411	Ligne de prescription d'un acte de pédicurie
	0n	EF_EP412	Ligne de prescription d'un acte d'orthophonie
	0n	EF_EP414	Ligne de prescription d'un acte d'orthoptie
1	EF_EP404	Patient	
1	EF_EP405	Prescripteur	
1	EF_EP415	Exécutant	

Référence		Nom de l'entité ou de la donnée	Format	Commentaire
EF_EP401		Message de transmission d'une e-prescription		Racine du message XML
0)1	Version de la norme	AN	Pour l'envoi des données à l'Assurance Maladie, valeur fixe « 04.00 » (5 caractères).
EF_EP403		Prescription		
0)1	Date de rédaction de la prescription	DT	
0)2	Identifiant unique de la prescription	AN	18 caractères
				(Même contenu que EF_EP02.02)
0	04	Type de prescription	AN	Permet de distinguer une prescription de produits de santé, de biologie médicale, Cf. liste de valeurs §2.7.1.
0)5	Nombre de lignes de prescription	N	•

06	Consentement du patient pour la consultation des données d'exécution par le prescripteur	В	Le consentement du patient ne concerne que la consultation des données d'exécution.
			La consultation des données de prescriptions et des données de modification de prescription est possible que le patient ait ou non donné son accord.
07	Exécution à domicile	В	
08	Prescription en urgence	В	
09	Sous-type de prescription	AN	Permet de distinguer une prescription bizone, une prescription de médicaments d'exception, une ordonnance sécurisée.
			Pas de valeur pour une prescription « normale » (et pas de balise au niveau technique).
			Cf. liste de valeurs §2.7.2.
10	Affection militaire	В	
11	Date et heure d'exécution souhaitées	DT	
EF_EP404	Patient		
02	Prénom (1)	AN	100 caractères maximum
03	Date de naissance (1)	DL	Date de naissance du patient imprimée sur la prescription.
04	Poids	ND	Cette donnée contient une partie décimale à un chiffre. Le séparateur décimal attendu par le webservice est le point. Par exemple : 104.5. L'unité est le kilogramme.
05	Taille	N	Taille du patient (en cm) correspondant à la taille imprimée sur la prescription remise au patient.

-

¹ Ces champs concernant le patient sont issus des données qualifiées de l'INS si disponibles sur le LPS pour le patient concerné (Cf. [REF-INS]).

EF_EP405	Prescripteur		(Les autres données du prescripteur sont stockées dans le code 2D.)
04	Spécialité du prescripteur	AN	2 caractères, par exemple « 01 »
EF_EP406	Ligne de prescription d'un médicament		
01	Numéro de ligne	N	2 caractères maximum
02	Type d'élément prescrit	N	2 caractères
			Cf. liste de valeurs §2.7.3.
03	Code CIP de l'élément prescrit	N	13 caractères maximum
04	Molécules	AN	Pour information, 300 caractères maximum
05	Nombre de conditionnements	N	2 caractères maximum
06	Nombre de renouvellement	N	2 caractères maximum
07	Durée	N	3 caractères maximum
08	Posologie	AN	Pour information, 1000 caractères maximum
09	En rapport avec une ALD	В	
10	En rapport avec un accident du travail ou une maladie professionnelle	В	
11	Non substituable	В	
12	Hors Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)	В	
13	Non remboursable	В	
14	Code du médicament virtuel DCI (IdMVN au niveau technique)	AN	25 caractères maximum
15	En rapport avec la prévention	В	
16	Code du médicament dans Medicabase	AN	25 caractères maximum
17	Spécialité médicamenteuse	AN	Pour information 1000 caractères maximum
18	Motif non substituable	AN	Cf. liste de valeurs SEL-SFG-030 §2.1.1.
19	Médicament prescrit dans le cadre d'un traitement antibiotique soumis à protocole	В	
20	Médicament prescrit dans le cadre d'une Recommandation Temporaire d'Utilisation / d'un accès compassionnel	В	
21	Commentaire relatif aux préparations magistrales	AN	4000 caractères maximum
22	Données à caractère médical	AN	

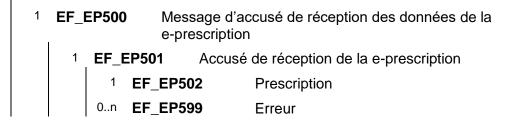
EF_EP407	Ligne de prescription d'un dispositif médical		
01	Numéro de ligne	N	2 caractères maximum
03	Code LPP de l'élément prescrit	N	7 caractères
04	Nombre de conditionnements	N	2 caractères maximum
05	Nombre de renouvellement	N	2 caractères maximum
06	En rapport avec une ALD	В	
07	En rapport avec un accident du travail ou une maladie professionnelle	В	
08	Non remboursable	В	
09	Code ACL de l'élément prescrit	N	13 caractères
10	Durée de location LPP	N	En nombre de jours.
			3 caractères maximum
11	En rapport avec la prévention	В	
12	Code REF13	AN	13 caractères
13	Code UDI	AN	
14	Libellé avec nom de marque	AN	80 caractères maximum
15	Libellé LPP libre	AN	1000 caractères maximum
16	Données à caractère médical	AN	
17	Code index ACL 7	AN	7 caractères
EF_EP408	Ligne de prescription d'un acte de kinésithérapie		
01	Numéro de ligne	N	2 caractères maximum
02	Détail de la prescription	AN	3000 caractères maximum
03	En rapport avec une ALD	В	
04	En rapport avec un accident du travail ou une maladie professionnelle	В	
05	En rapport avec la prévention	В	
06	Non remboursable	В	
07	Hors Nomenclature	В	
08	Données à caractère médical	AN	
EF_EP409	Ligne de prescription d'un acte de biologie médicale		
01	Numéro de ligne	N	2 caractères maximum
02	Détail de la prescription	AN	3000 caractères maximum
03	Nombre de renouvellement	N	2 caractères maximum
04	En rapport avec une ALD	В	

	05	En rapport avec un accident du travail ou une maladie professionnelle	В	
	06	En rapport avec la prévention	В	
	07	Non remboursable	В	
	80	Hors Nomenclature	В	
	22	Données à caractère médical	AN	
	23	Fréquence de renouvellements	AN	
	24	À jeun	AN	
		Codification LOINC	AN	Groupe de données réservé pour un usage futur.
EF_EP410		Ligne de prescription d'un acte infirmier		
	01	Numéro de ligne	N	2 caractères maximum
	02	Détail de la prescription	AN	3000 caractères maximum
	03	En rapport avec une ALD	В	
	04	En rapport avec un accident du travail ou une maladie professionnelle	В	
	05	En rapport avec la prévention	В	
	06	Non remboursable	В	
	07	Hors Nomenclature	В	
	80	Données à caractère médical		
EF_EP411		Ligne de prescription d'un acte de pédicurie		
	01	Numéro de ligne	N	2 caractères maximum
	02	Détail de la prescription	AN	3000 caractères maximum
	03	En rapport avec une ALD	В	
	04	En rapport avec un accident du travail ou une maladie professionnelle	В	
	05	En rapport avec la prévention	В	
	06	Non remboursable	В	
	07	Hors Nomenclature	В	
	80	Données à caractère médical	AN	

EF_EP412		Ligne de prescription d'un acte d'orthophonie		
(01	Numéro de ligne	N	2 caractères maximum
(02	Détail de la prescription	AN	3000 caractères maximum
(03	En rapport avec une ALD	В	
(04	En rapport avec un accident du travail ou une maladie professionnelle	В	
(05	En rapport avec la prévention	В	
(06	Non remboursable	В	
(07	Hors Nomenclature	В	
(80	Données à caractère médical	AN	
EF_EP413		Contenu prescription médicale		
		(Pas de donnée à ce niveau.)		
EF_EP414		Ligne de prescription d'un acte d'orthoptie		
(01	Numéro de ligne	N	2 caractères maximum
(02	Détail de la prescription	AN	3000 caractères maximum
(03	En rapport avec une ALD	В	
(04	En rapport avec un accident du travail ou une maladie professionnelle	В	
(05	En rapport avec la prévention	В	
(06	Non remboursable	В	
(07	Hors Nomenclature	В	
(80	Données à caractère médical	AN	
EF_EP415		Exécutant		
(01	Nom de l'exécutant	AN	Contient le nom de la pharmacie chargé de la délivrance pour une ordonnance sécurisée dans les cas prévus par la réglementation (par exemple : TSO).

2.1.2 Données de l'accusé réception reçu de l'Assurance Maladie pour le LPS du prescripteur après transmission des données (EF_EP5xx)

Structuration des données



Description des données

EF_EP500		Message d'accusé de réception de la e-prescription		
		Cette entité ne contient pas de données.		
EF_EP501		Accusé de réception de la e-prescription		
	01	Horodatage	DT	
EF_EP502		Prescription		
	01	Identifiant unique de la prescription	AN	18 caractères
	01	Type de prescription	AN	Cf. liste de valeurs §2.7.
EF_EP599		Erreur	Erreur fonction	nnelle du service ^(*)
	01	Code	AN	(*)
	02	Sévérité	AN	Valeur fixe « BLOQUANT »
	03	Libellé	AN	(*)

^(*) Cf. liste dans le guide d'intégration SEL-EXT-003.

2.2 Données du code 2D (EP_EPxx)

Ce chapitre décrit les entités fonctionnelles mises en œuvre dans le cadre du code 2D.

La description de la structure technique (JSON) est disponible dans l'annexe 4.

NB: le code 2D contient une donnée « Numéro de référence du standard utilisé pour le code 2D » (EF_EP01.01) indiquant une version de structure de données et d'algorithme de création de ce code 2D. Le présent document correspond à la valeur « 2 » de ce numéro de référence.

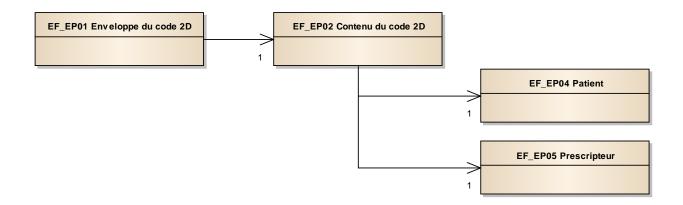


Figure 3 : Présentation des données du code 2D

Référence	Nom de l'entité ou de la donnée	Format	Commentaire
EF_EP01	Enveloppe du code 2D		
01	Numéro de référence du standard utilisé pour le code 2D	N	4 caractères maximum
EF_EP02	Contenu du code 2D		
02	Identifiant unique de la prescription	AN	18 caractères
			(Même contenu que EF_EP403.02)
EF_EP04	Patient		
01	Nom du patient (5)	AN	100 (ou 90) caractères (3) (4)
02	Prénom du patient (5)	AN	100 (ou 90) caractères (3) (4)
03	Date de naissance (5)	DL	
EF_EP05	Prescripteur		
01	Numéro RPPS du prescripteur (1)	N	11 caractères
02	FINESS Géographique (2)	AN	9 caractères
03	Numéro AM du prescripteur (1) (2)	AN	9 caractères
05	Numéro RPPS du remplaçant	N	11 caractères (4)

⁽¹⁾ En situation de remplacement, il s'agit des données du prescripteur remplacé.

⁽²⁾ Le format AN permet de traiter les numéros AM/FINESS corses.

⁽³⁾ Des espaces sont ajoutés à la fin du nom et du prénom pour obtenir une donnée de 100 caractères exactement.

⁽⁴⁾ Si présence d'un RPPS de remplaçant (05 non vide), les nom et prénom du patient (respectivement 01 et 02) ont une taille de 90 caractères exactement.

⁽⁵⁾ Ces champs concernant le patient sont issus des données qualifiées de l'INS si disponibles sur le LPS pour le patient concerné.

2.3 Données manipulées pour l'envoi par le LPS de l'exécutant des données de e-prescription (prescripteur, exécution et modification de prescription) à l'Assurance Maladie

2.3.1 Données locales du LPS de l'exécutant (EF_EP100)

EF_EP100	Données locales du LPS de l'exécutant		
01	Accord de l'exécutant pour la transmission des données de eprescription à l'Assurance Maladie	В	

2.3.2 Données transmises à l'Assurance Maladie par le LPS de l'exécutant (EF_EP1xx)

La version de la structure des données envoyées à l'Assurance Maladie est indiquée dans la donnée « Version de la norme » (EF_EP101.02). Le présent document correspond à la version « 04.00 » (5 caractères).

Structuration des entités

1	1 EF_EP101				Message de transmission des données d'exécution et de modification de prescription			
	0*	EF_I	EP106	6	Envoi			
		1	EF_E	EP102	Prescr	iption		
		01	EF_E	EP116	6 Modifie	cation		
			0*	EF_I	EP117	Ligne de modification (Une occurrence par ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée)		
				01	EF_EP115	Ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée pour un médicament		
				01	EF_EP121	Ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée pour un dispositif médical		
				01	EF_EP122	Ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée pour un acte de kinésithérapie		
				01	EF_EP123	Ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée pour un acte de biologie médicale		

		_			
			01	EF_EP124	Ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée pour un acte infirmier
			01	EF_EP125	Ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée pour un acte de pédicurie
			01	EF_EP126	Ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée pour un acte d'orthophonie
			01	EF_EP127	Ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée pour un acte d'orthoptie
	1	EF_E	EP103	Exécu	tion
		0*	EF_E	EP112	Ligne de prescription exécutée
			01	EF_EP141	Ligne de prescription exécutée pour un médicament
			01	EF_EP142	Ligne de prescription exécutée pour un dispositif médical
			01	EF_EP143	Ligne de prescription exécutée pour un acte de kinésithérapie
			01	EF_EP144	Ligne de prescription exécutée pour un acte de biologie médicale
			01	EF_EP145	Ligne de prescription exécutée pour un acte infirmier
			01	EF_EP146	Ligne de prescription exécutée pour un acte de pédicurie
			01	EF_EP147	Ligne de prescription exécutée pour un acte d'orthophonie
			01	EF_EP148	Ligne de prescription exécutée pour un acte d'orthoptie
		1	EF_E	EP109	Facture
			1	EF_EP111	Enveloppe Technique de la facture
	01	EF_E	EP105	Prescr	ipteur
		01	EF_E	EP104	STS exercice
	1	EF_E	EP160	Patien	t ^(*)
		01	EF_E	EP170	INS
	1	EF_E	EP161	Bénéfi	ciaire ^(*)
1	EF_I	EP150)	Exécutant	
	01	EF_E	EP151	STS e	xercice
		, ,	4.		

 $^{(\mbox{\tiny $^{\prime}$})}$ Ces deux entités fonctionnelles correspondent à un seul bloc technique « PATIENT ».

Description des entités

EF_EP101		Message de transmission des données d'exécution et de modification de prescription		
	01	Horodatage	DT	
	02	Version de la norme	N	Pour l'envoi des données à l'Assurance Maladie, valeur fixe « 04.00» (5 caractères).
EF_EP102		Prescription		
	02	Identifiant unique de la prescription	AN	18 caractères
	03	Type de prescription	AN	Permet de distinguer une prescription de produits de santé, biologie médicale,
				Cf. liste de valeurs §2.7.1.
EF_EP103		Exécution		
	02	Date d'exécution (de la e-prescription)	DT	
EF_EP104		STS exercice		
	01	Identifiant (FINESS Géographique de l'établissement de santé dans lequel exerce le prescripteur)	AN	9 caractères
EF_EP105		Prescripteur		
	01	Identifiant AM (Numéro AM du cabinet du prescripteur)	AN	9 caractères
	02	Identifiant RPPS	N	11 caractères
	03	Identifiant RPPS secondaire	N	11 caractères
	04	Nom prescripteur	AN	
	05	Prénom prescripteur	AN	
	06	Code Spécialité prescripteur	AN	2 caractères
EF_EP106		Envoi		
EF_EP109		Facture		
	01	Numéro de facture	N	9 caractères cadrés à droite et complétés par des zéros (0) à gauche
EF_EP111		Enveloppe Technique de la facture		
	01	Numéro de lot	AN	3 caractères cadrés à droite et complétés par des zéros (0) à gauche, par exemple « 001 »
	03	Date de création du lot	D	
	04	Nombre de factures (dans le lot)	N	Taille variable

EF_EP112		Ligne de prescription exécutée		
	01	Renouvellement	В	
	02	Nombre de conditionnements délivrés ou de prestations de service	AN	2 caractères maximum
	03	Note	AN	(Donnée réservée pour un usage futur)
EF_EP115		Ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée pour un médicament		
	01	Identifiant	N	2 caractères maximum
	02	Type d'élément prescrit	N	2 caractères.
				Cf. liste de valeurs §2.7.3.
	03	Nombre de renouvellement	N	2 caractères maximum
	04	Code CIP	AN	13 caractères
	05	Molécules	AN	pour information 300 caractères maximum
	06	Code du médicament virtuel DCI	AN	25 caractères maximum
	07	Code du médicament dans Medicabase	AN	25 caractères maximum.
	08	Durée du traitement	N	3 caractères maximum
	09	Posologie	AN	pour information 1000 caractères maximum
	10	Nombre de conditionnements	N	2 caractères maximum
	11	Préparations magistrales	AN	
	12	Spécialité médicamenteuse	AN	pour information 300 caractères
		(NB : balise Molecules au niveau technique.)		maximum
EF_EP116		Modification (d'une prescription par l'exécutant)		
	01	Date de modification	DT	est égale à la date d'exécution
EF_EP117		Ligne de modification		Une occurrence par ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée
	01	Code du motif. Cf. liste de valeurs SEL-SFG-030 §4.1.1 et 4.1.2.	N	3 caractères maximum
	02	Code du sous motif. Cf. liste de valeurs SEL-SFG-030 §4.1.1 et 4.1.2.	N	3 caractères maximum
	03	Accord du prescripteur	В	
	04	Note	AN	1000 caractères maximum
		Cf. document SEL-SFG-025 §3.5		

EF_EP121	Ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée pour un dispositif médical		
01	Identifiant	N	2 caractères maximum
02	Nombre de conditionnements	N	2 caractères maximum
03	Durée de location LPP	N	En nombre de jours
			3 caractères maximum
04	Nombre de renouvellement	N	2 caractères maximum
05	Code LPP	AN	7 caractères
06	Code ACL	AN	13 caractères
07	Code REF13	AN	13 caractères
08	Code UDI	AN	
09	Libellé avec nom de marque	AN	80 caractères maximum
10	Code index ACL 7	AN	7 caractères
EF_EP122	Ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée pour un acte de kinésithérapie		
01	Identifiant	N	2 caractères maximum
02	Détail de la modification de prescription	AN	3000 caractères maximum
03	Commentaire du PS pour le prescripteur	AN	(Donnée réservée pour un usage futur)
04	Commentaire du PS pour l'Assurance Maladie	AN	(Donnée réservée pour un usage futur)
EF_EP123	Ligne de Prescription modifiée, ajoutée ou supprimée pour un acte de biologie médicale		
01	Identifiant	N	2 caractères maximum
02	Nombre de renouvellement	N	2 caractères maximum
03	Détail de la modification de prescription	AN	3000 caractères maximum
04	Origine	AN	
05	Commentaire du PS pour le prescripteur	AN	
06	Commentaire du PS pour l'Assurance Maladie	AN	
EF_EP124	Ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée pour un acte infirmier		
01	Identifiant	N	2 caractères maximum
02	Détail de la modification de prescription	AN	3000 caractères maximum
03	Commentaire du PS pour le prescripteur	AN	(Donnée réservée pour un usage futur)

	04	Commentaire du PS pour l'Assurance Maladie	AN	(Donnée réservée pour un usage futur)
EF_EP125		Ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée pour un acte de pédicurie		
	01	Identifiant	N	2 caractères maximum
	02	Détail de la modification de prescription	AN	3000 caractères maximum
	03	Commentaire du PS pour le prescripteur	AN	(Donnée réservée pour un usage futur)
	04	Commentaire du PS pour l'Assurance Maladie	AN	(Donnée réservée pour un usage futur)
EF_EP126		Ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée pour un acte d'orthophonie		
	01	Identifiant	N	2 caractères maximum
	02	Détail de la modification de prescription	AN	3000 caractères maximum
	03	Commentaire du PS pour le prescripteur	AN	(Donnée réservée pour un usage futur)
	04	Commentaire du PS pour l'Assurance Maladie	AN	(Donnée réservée pour un usage futur)
EF_EP127		Ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée pour un acte d'orthoptie		
	01	Identifiant	N	2 caractères maximum
	02	Détail de la modification de prescription	AN	3000 caractères maximum
	03	Commentaire du PS pour le prescripteur	AN	(Donnée réservée pour un usage futur)
	04	Commentaire du PS pour l'Assurance Maladie	AN	(Donnée réservée pour un usage futur)
EF_EP141		Ligne de prescription exécutée pour un médicament		
	01	Identifiant	N	2 caractères maximum
	02	Type d'élément prescrit	N	2 caractères
	03	Nombre de conditionnements	N	2 caractères maximum
	04	Quantité d'unités délivrées	N	2 caractères maximum
	05	Nombre de renouvellement	N	2 caractères maximum
	06	Code CIP	AN	13 caractères
	07	Code du médicament virtuel DCI	AN	25 caractères maximum
	08	Code du médicament dans Medicabase	AN	25 caractères maximum
	09	Spécialité médicamenteuse (Balise Molecules au niveau technique)	AN	pour information 300 caractères maximum
	10	Durée du traitement	N	3 caractères maximum

1	11	Commentaire relatif aux préparations magistrales	AN	1000 caractères maximum.
EF_EP142		Ligne de prescription exécutée pour un dispositif médical		
C	01	Identifiant	N	2 caractères maximum
C	02	Nombre de conditionnements	N	2 caractères maximum
	03	Durée de location facturée	N	3 caractères maximum
	04	Nombre de renouvellement	N	2 caractères maximum
C	05	Code LPP	AN	7 caractères
C	06	Code ACL	AN	13 caractères
C	07	Code REF13	AN	13 caractères
C	80	Code UDI	AN	
C	09	Libellé avec nom de marque	AN	80 caractères
1	10	Code modalité d'acquisition	AN	Cf. SEL-SFG-030, §3.1.1.
1	11	Durée du traitement	N	3 caractères maximum
1	12	Code index ACL 7	AN	7 caractères
EF_EP143		Ligne de prescription exécutée pour un acte de kinésithérapie		
C	01	Identifiant	N	2 caractères maximum
C	02	Code détail de l'exécution de l'acte	AN	
C	03	Détail de l'exécution de l'acte	AN	3000 caractères maximum
C	04	Commentaire du PS pour le prescripteur	AN	(Donnée réservée pour un usage futur)
C	05	Commentaire du PS pour l'Assurance Maladie	AN	(Donnée réservée pour un usage futur)
EF_EP144		Ligne de Prescription exécutée pour un acte de biologie médicale		
C	01	Identifiant	N	2 caractères maximum
C	02	Nombre de renouvellement	N	2 caractères maximum
C	03	Code détail de l'exécution de l'acte	AN	
C	04	Détail de l'exécution de l'acte	AN	3000 caractères maximum
C	05	Commentaire du PS pour le prescripteur	AN	
C	06	Commentaire du PS pour l'Assurance Maladie	AN	
C	07	Heure de prélèvement	DT	(Donnée réservée pour un usage futur)

EF_EP145		Ligne de prescription exécutée pour un acte infirmier		
	01	Identifiant	N	2 caractères maximum
	02	Code détail de l'exécution de l'acte	AN	
	03	Détail de l'exécution de l'acte	AN	3000 caractères maximum
	04	Commentaire du PS pour le prescripteur	AN	(Donnée réservée pour un usage futur)
	05	Commentaire du PS pour l'Assurance Maladie	AN	(Donnée réservée pour un usage futur)
	06	En rapport avec un BSI	В	(Donnée réservée pour un usage futur)
EF_EP146		Ligne de prescription exécutée pour un acte de pédicurie		
	01	Identifiant	N	2 caractères maximum
	02	Code détail de l'exécution de l'acte	AN	
	03	Détail de l'exécution de l'acte	AN	3000 caractères maximum
	04	Commentaire du PS pour le prescripteur	AN	(Donnée réservée pour un usage futur)
	05	Commentaire du PS pour l'Assurance Maladie	AN	(Donnée réservée pour un usage futur)
EF_EP147		Ligne de prescription exécutée pour un acte d'orthophonie		
	01	Identifiant	N	2 caractères maximum
	02	Code détail de l'exécution de l'acte	AN	
	03	Détail de l'exécution de l'acte	AN	3000 caractères maximum
	04	Commentaire du PS pour le prescripteur	AN	(Donnée réservée pour un usage futur)
	05	Commentaire du PS pour l'Assurance Maladie	AN	(Donnée réservée pour un usage futur)
EF_EP148		Ligne de prescription exécutée pour un acte d'orthoptie		
	01	Identifiant	N	2 caractères maximum
	02	Code détail de l'exécution de l'acte	AN	
	03	Détail de l'exécution de l'acte	AN	3000 caractères maximum
	04	Commentaire du PS pour le prescripteur	AN	(Donnée réservée pour un usage futur)
	05	Commentaire du PS pour l'Assurance Maladie	AN	(Donnée réservée pour un usage futur)
EF_EP150		Exécutant		
	01	Identifiant RPPS	N	11 caractères
	02	Identifiant RPPS secondaire	N	11 caractères

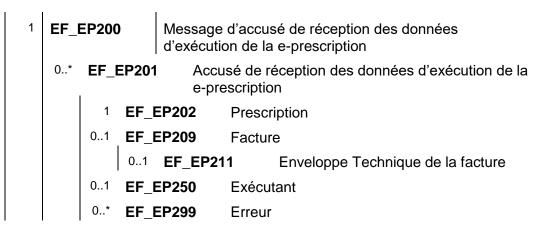
03	Spécialité	AN	2 caractères
04	Nom	AN	
05	Prénom	AN	
06	Identifiant (AM)	AN	9 caractères
EF_EP151	STS exercice		
01	Identifiant (FINESS Géographique)	AN	9 caractères
EF_EP160	Patient		
07	Nom du patient	AN	100 caractères maximum
08	Prénom du patient	AN	100 caractères maximum
09	Date de naissance du patient	DL	
EF_EP161	Bénéficiaire		
01	NIR du bénéficiaire	AN	13 caractères
02	Clé du NIR du bénéficiaire	AN	2 caractères
03	Rang du bénéficiaire	N	1 caractère
04	NIR de l'ouvrant-droit	AN	13 caractères
05	Clé du NIR de l'ouvrant-droit	AN	2 caractères
06	Nom du bénéficiaire	AN	100 caractères maximum
10	Régime	AN	2 caractères
11	Organisme	AN	3 caractères
12	Entité de gestion	AN	4 caractères
EF_EP170	INS		
01	Matricule	AN	15 caractères
02	Structure d'attribution du matricule	AN	
03	Nom	AN	
04	Prénoms	AN	
05	Sexe	AN	M ou F
06	Date de naissance	DL	
07	Lieu de naissance	AN	

e-prescription -

Version: 02.00.00

2.3.3 Données de l'accusé réception reçu de l'Assurance Maladie pour le LPS de l'exécutant après transmission des données (EF_EP2xx)

Structuration des données



Description des données

EF_EP200	Message d'accusé de réception des données d'exécution de la e-prescription		
	Cette entité ne contient pas de données.		
EF_EP201	Accusé de réception des données d'exécution de la e-prescription		
01	Horodatage	DT	
EF_EP202	Prescription		
01	Identifiant unique de la prescription	AN	18 caractères
EF_EP250	Exécutant		
02	Identifiant RPPS	N	
01	Identifiant (AM ou FINESS de l'exécutant)	AN	Correspond à EF_EP150 et EF_EP151.
EF_EP209	Facture		
01	Numéro	AN	Correspond à la donnée EF_EP109.01.
EF_EP211	Enveloppe Technique de la facture		
01	Numéro de lot	AN	Correspond à la donnée EF_EP111.01.
EF_EP299	Erreur	Erreur fonction	onnelle du service ^(*)
01	Code		(*)
02	Sévérité		Valeur fixe « BLOQUANT »
03	Libellé		(*)

(*) Cf. liste dans le guide d'intégration SEL-EXT-003.

2.4 Données manipulées pour la recherche des e-prescriptions par le LPS du prescripteur

2.4.1 Données transmises à l'Assurance Maladie (EF_EP301)

EF_EP301	Message de recherche des e-prescriptions		
01	Horodatage	DT	
02	Date de début de prescription	D	
03	Date de fin de prescription	D	
04	Type de prescription	AN	Cf. liste de valeurs §2.7.1.
05	Sous-type de prescription	AN	Cf. liste de valeurs §2.7.2.
07	Date de début d'exécution	D	
08	Date de fin d'exécution	D	
09	Date de début de modification d'une prescription	D	
10	Date de fin de modification d'une prescription	D	
11	NIR de l'ouvrant-droit	AN	13 caractères. NIR sans clé.
12	NIR	AN	NIR du bénéficiaire d'Assurance Maladie. 13 caractères. NIR sans clé.
13	Date de naissance	DL	Date de naissance du patient.
14	Rang	N	Rang du bénéficiaire d'Assurance Maladie.
15	Identifiant du prescripteur	AN	Numéro AM. 9 caractères.
16	Identifiant RPPS du prescripteur	AN	RPPS du titulaire ou du remplaçant.
17	Identifiant de la structure de santé	AN	Numéro FINESS. 9 caractères.
18	Matricule du patient rattaché à son Identité Nationale de Santé	AN	Matricule INS
19	Date de naissance du patient rattachée à son Identité Nationale de Santé	DL	Date de naissance rattachée à l'INS

2.4.2 Données reçues de l'Assurance Maladie (EF_EP302, EF_EP312 et EF_EP398)

1 **EF_EP302** Message de réponse pour la recherche des e-prescriptions

0..n **EF_EP398** Erreur

0..n **EF_EP312** Prescription trouvée (appelée ARRECHEPRESCR

au niveau technique)

EF_EP302	Message de réponse pour la recherche des e-prescriptions		
01	Horodatage	DT	
EF_EP312	Prescription trouvée (appelée ARRECHEPRESCR au niveau technique)		ce pour chaque correspondant aux critères
01	Identifiant unique de la prescription	AN	18 caractères
02	Type de prescription	AN	
03	Sous-type de prescription	AN	
04	NIR	AN	13 caractères. NIR sans clé.
05	Rang	N	
06	NIR de l'ouvrant-droit	AN	13 caractères. NIR sans clé.
07	Date de naissance	DL	
08	Matricule du patient rattaché à son Identité Nationale de Santé	AN	Matricule INS
09	Date de naissance du patient rattachée à son Identité Nationale de Santé	DL	Date de naissance rattachée à l'INS
EF_EP398	Erreur	Erreur fonction	nnelle du service ^(*)
01	Code	AN	(*)
02	Sévérité	AN	Valeur fixe « BLOQUANT »
03	Libellé	AN	(*)

^(*) Cf. liste dans le guide d'intégration SEL-EXT-003.

2.5 Données manipulées pour la consultation des données e-prescriptions les LPS des prescripteurs et des exécutants

2.5.1 Données transmises à l'Assurance Maladie (EF_EP303)

EF_EP303	Message de consultation des données e-prescription		
01	Version de la norme	N	Valeur fixe « 04.00» (5 caractères)
02	Identifiant unique de la prescription	AN	18 caractères
03	Identifiant (AM ou FINESS) de l'exécutant (émetteur du message de recherche des e-prescriptions) ^(*)	AN	9 caractères pour N° AM (titulaire uniquement) 9 caractères pour FINESS
05	Identifiant RPPS de l'exécutant (titulaire ou remplaçant)	N	11 caractères

^(*) Un des deux identifiants (AM ou FINESS) doit être renseigné.

2.5.2 Données reçues de l'Assurance Maladie (EF_EP304, EF_EP1xx, EF_EP4xx et EF_EP399)

EF_EP304	Message de réponse pour la consultation des données e-prescription		
01	Horodatage	DT	
	(La structuration des données e-prescriptions est présentée dans la suite du chapitre.)		
EF_EP399	Erreur	Erreur fonction	onnelle du service ^(*)
01	Code		(*)
02	Sévérité		Valeur fixe « BLOQUANT »
03	Libellé		(*)

^(*) Cf. liste dans le guide d'intégration SEL-EXT-003.

Données e-prescriptions

Les données obtenues lors de la consultation sont les données transmises par le prescripteur et par le(s) exécutant(s) à l'Assurance Maladie.

Ces données sont représentées par les entités EF_EP1xx et EF_EP4xx présentées dans l'arborescence qui suit. Ces données sont décrites dans les chapitres 2.1.1 et 2.3.2. Cf. détails après le tableau.

e-prescription -

1	1 EF_EP304			Message de réponse pour la consultation des données e-prescriptions				
	01 EF_EP40			Information sur la prescription (correspond au message initial de transmission d'une e-prescription)				
		1	EF_E	EP40	3	Prescr	iptior	1
			1	EF_I	EP41	13	Cont	enu prescription médicale
				0n	EF_	_EP406	;	Ligne de prescription d'un médicament
				0n	EF_	_EP407	•	Ligne de prescription d'un dispositif médical
				0n	EF_	_EP408	}	Ligne de prescription d'un acte de kinésithérapie
				0n	EF_	_EP409)	Ligne de prescription d'un acte de biologie médicale
				0n	EF_	_EP410)	Ligne de prescription d'un acte infirmier
				0n	EF_	_EP411		Ligne de prescription d'un acte de pédicurie
				0n	EF_	_EP412		Ligne de prescription d'un acte d'orthophonie
				0n	EF_	_EP414	ļ	Ligne de prescription d'un acte d'orthoptie
		1	EF_E	EP404	4	Patien	t	
		1	EF_E	EP10	5	Prescr	ipteu	r
			1	EF_I	EP10)4	STS	exercice
		1	EF_I	EP41	5	Exécu	tant	
	0*	EF_	EP120					a modification
		1	EF_I	EP110		Modifie		
			1n	EF_			Ŭ	e de modification
				01	EF_	_EP115	•	Ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée pour un médicament
				01	EF_	_EP121		Ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée pour un dispositif médical
				01	EF_	_EP122		Ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée pour un acte de kinésithérapie
				01	EF_	_EP123	,	Ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée pour un acte de biologie médicale

			01	EF_	EP124		Ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée pour un acte infirmier
			01	EF_	EP125		Ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée pour un acte de pédicurie
			01	EF_	EP126		Ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée pour un acte d'orthophonie
			01	EF_	EP127		Ligne de prescription modifiée, ajoutée ou supprimée pour un acte d'orthoptie
	1	EF_	EP15	0	Exécut	ant	
		01	EF_	EP15	1	STS	exercice
0*	EF_	EP10	1	Inform	nation	sur l'e	exécution
	1	EF_	EP10	3	Exécut	ion	
		0n	EF_	EP11:	2	Lign	e de prescription exécutée
			01	EF_	EP141		Ligne de prescription exécutée pour un médicament
			01	EF_	EP142		Ligne de prescription exécutée pour un dispositif médical
			01	EF_	EP143		Ligne de prescription exécutée pour un acte de kinésithérapie
			01	EF_	EP144		Ligne de prescription exécutée pour un acte de biologie médicale
			01	EF_	EP145		Ligne de prescription exécutée pour un acte infirmier
			01	EF_	EP146		Ligne de prescription exécutée pour un acte de pédicurie
			01	EF_	EP147		Ligne de prescription exécutée pour un acte d'orthophonie
			01	EF_	EP148		Ligne de prescription exécutée pour un acte d'orthoptie
		1	EF_	EP10	9	Fact	ure
			1	EF_	EP111		Enveloppe technique de la facture
	1	EF_			Exécut		
		01	_	EP15			exercice
	1	EF_	EP16		Patient		
		01	_	EP17		INS	
	1	EF_	EP16	1	Bénéfi	ciaire	; ^(*)

0..* **EF_EP399** Erreur

(*) Ces deux entités fonctionnelles correspondent à un seul bloc technique « PATIENT ».

NB : les principales différences entre les données envoyées des chapitres 2.1.1 et 2.3.2 et les données consultées présentées ci-dessus sont les suivantes.

- Les données consultées concernent toutes les exécutions (EF_EP101) et toutes les modifications (EF_EP120) liées à une prescription alors que les données envoyées par le LPS de l'exécutant à l'Assurance Maladie ne concernent qu'une exécution et éventuellement une modification de prescription pour chaque e-prescription.
- Certaines entités fonctionnelles portent plusieurs références car elles contiennent des données provenant de plusieurs sources :
 - o EF_EP1xx: données fournies par un LPS de l'exécutant,
 - o EF_EP4xx: données fournies par un LPS du prescripteur,

Par exemple:

Entités fonctionnelles	Référence des données fournies par le LPS du prescripteur	Référence des données fournies par le LPS de l'exécutant
Patient	EF_EP404	EF_EP160

2.6 Synthèse sur l'usage des données e-prescription

Le tableau ci-dessous présente l'usage des données e-prescription et les références utilisées dans chaque document.

	Documents à destination des éditeurs de LPS pour PS prescripteurs				Docum	nents com	nmuns	Documents à destination des éditeurs de LPS pour PS exécutants		
	Enregistrer et imprimer une e- prescription	Enregistrer une e-prescription	Rechercher et consulter les e-prescriptions	Rechercher les e-prescriptions	Consulter les e-prescriptions	Lire le code 2D	Dictionnaire et annexes + données paramètrables	Envoyer les données suite à l'exécution d'une e-prescription	Transmettre les données suite à l'exécution d'une e-prescription	Envoyer les comptes rendus dexécution aux OCT
	SEL-SFG- 023	SEL-MP- 040	SEL-SFG- 027	SEL-MP- 031	SEL-MP- 032	SEL-SFG- 024	SEL-SFG- 026 & 030	SEL-SFG- 025	SEL-MP- 029	SEL-SFG- 035
Données envoyées par le prescripteur	EF_EP 4xx	EF_EP4 _E4xx	EF_EP 4xx		EF_EP3 _S4xx		EF_EP 4xx	EF_EP 4xx		
Message d'accusé réception correspondant	EF_EP 5xx	EF_EP4 _S5xx					EF_EP 5xx			
Contenu du code 2D	EF_EP xx					EF_EP xx	EF_EP xx	EF_EP xx		
Données locales au LPS de l'exécutant							EF_EP 100	EF_EP 100		
Données envoyées par l'exécutant			EF_EP 1xx ^(*)		EF_EP3 _S1xx ^(*)		EF_EP 1xx	EF_EP 1xx	EF_EP1 _E1xx	
Message d'accusé réception correspondant							EF_EP 2xx	EF_EP 2xx	EF_EP1 _S2xx	EF_EP1 _S2xx**
Message de recherche			EF_EP 301	EF_EP2 _E301			EF_EP 301			
Message de réponse pour la recherche (racine)			EF_EP 302	EF_EP2 _S302			EF_EP 302			
Message de consultation			EF_EP 303		EF_EP3 _E303		EF_EP 303			
Message de réponse pour la consultation (racine)			EF_EP 304		EF_EP3 _S304		EF_EP 304			

^(*) Certaines données envoyées par l'exécutant à l'Assurance Maladie ne peuvent pas être consultées par le prescripteur, par exemple : NIR assuré, NIR bénéficiaire, données de facturation.

^{**} Concerne uniquement les données nécessaire à l'élaboration des comptes rendus d'exécutions (Cf. [SEL-SFG-035])

2.7 Listes de valeurs

Ce chapitre décrit les listes de valeurs non paramétrables.

Les listes de valeurs paramétrables sont décrites dans le document SEL-SFG-030.

2.7.1 Types de prescription

NB : il n'y a pas de relation sémantique entre les types de prescription et les sous-types de prescription. Ces deux données sont indépendantes.

	Code	Signification
Type de	PRODUITS_SANTE	Prescription de médicaments et/ou de dispositifs médicaux
prescription (EF_EP403.04)	BIO	Prescription d'actes de biologie médicale
(LI _LI 403.04)	KINE	Prescription d'actes de kinésithérapie
	INFIRMIER	Prescription d'actes infirmiers
	PEDICURE	Prescription d'actes de pédicurie
	ORTHOPHONISTE	Prescription d'actes d'orthophonie
	ORTHOPTISTE	Prescription d'actes d'orthoptie
	AUTRE	Prescription hors périmètre du système e-prescription (possible uniquement dans les traces postes)

2.7.2 Sous-types de prescription

NB : il n'y a pas de relation sémantique entre les types de prescription et les sous-types de prescription. Ces deux données sont indépendantes.

	Code	Signification
Sous-type de prescription	(aucun)	Pas de valeur pour une prescription « normale » (et pas de balise au niveau technique).
(EF_EP403.09)	BZN	Bizone
	MEX	Médicaments d'exception
	osc	Ordonnance sécurisée

2.7.3 Type d'élément prescrit

	Code	Signification
Type d'élément	01	Médicament type code CIP
prescrit (EF_EP406.02)	02	Médicament en DC
(21 _21 100.02)	04	Préparation magistrale

ANNEXES

Annexe 1 Documents de référence concernant le code 2D et l'envoi des données de prescription

Appellation	Type et titre	Référence / version
Norme QR-Code		ISO/IEC 18004:2006/Cor 1:2009
Standard JSON	The application/json Media Type for JavaScript Object Notation (JSON)	RFC 4627
Standard UTF-8	UTF-8, a transformation format of ISO 10646	RFC 3629
DSPS-ND-006	Préconisations pour l'utilisation des équipements de lecture de Codes 2D et sans contact	Dernière version disponible sur le portail Industriels du GIE SESAM-Vitale (https://industriels.se sam- vitale.fr/group/presen tation)

Annexe 2 Exigences techniques

La mise en œuvre du code 2D doit respecter les exigences listées ci-dessous.

- Les logiciels, dans leurs traitements internes liés au code 2D, doivent assurer des temps de réponse permettant à l'utilisateur une utilisation confortable, voire transparente (temps de traitement caché à l'utilisateur) de ces fonctions.
- Exigences concernant JSON
 - Les données contenues dans la structure de données JSON (enveloppe et données de prescription) doivent respecter le codage Unicode UTF-8 indiqué comme codage par défaut dans le document [Standard JSON].
 - Le codage UTF-8 est défini dans le document [Standard UTF-8].
 - Aucun bloc ECI (Extended Channel Interpretation; valeur « 000026 » ou « /000026 » pour l'UTF-8) ne doit pas être ajouté en entête des données JSON.
 - o La structure de données JSON est décrite dans l'Annexe 4.
 - Les données JSON doivent respecter une mise en forme compacte sans commentaire ni caractères d'espacement insignifiants (cf. « insignificant whitespace » dans le document [Standard JSON]).
- Exigences concernant la création (sur feuille A4 ou A5) et la lecture du code
 2D de la e-prescription
 - Le code 2D doit respecter le document [norme QR-Code].
 - Le code 2D occupera au maximum 30(*) mm de côté de côté.
 - La largeur et la hauteur minimale d'un module² est 0,4^(*) mm.
 - La plus grande version QR-Code utilisable est la 13 : (69x69) modules^{2 (*)}.
 - La zone de silence d'un code 2D aura au minimum la largeur d'un module2 (de chaque côté).
 - Le taux de redondance doit être « M » (15%)^(*).
 - o Le format des données en entrée est Binary.
 - Le code 2D peut contenir au maximum 331 caractères.

(°) Ces modifications des exigences devront être testées via le laboratoire de lecture des QR Codes en fonction du type de douchettes utilisé. Les résultats devront être analysés en fonction du pourcentage du type de prescriptions qui pourraient poser question sur le terrain. En fonction des résultats, les quides pourront être modifiés.

02/02/2023 GIE SESAM-Vitale 39 / 46

² Partie élémentaire d'un code 2D sous la forme d'un carré noir ou blanc.

Annexe 3 Synthèse des entités fonctionnelles du code 2D

(Le contenu de cette annexe a été intégré au dictionnaire des données. Cf. §2.6.)

Annexe 4 Structures de données du code 2D

Cette annexe présente les structures de données en indiquant :

- le nom de chaque balise,
- le nombre d'occurrences,
- le format technique de la donnée (S pour *string*, N pour *number*, O pour *object* et A pour *array* tels que définis dans le document [Standard JSON]).
- la correspondance avec les entités fonctionnelles définies dans le dictionnaire des données.

La correspondance entre les formats fonctionnels et les formats techniques est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Format fonctionnel	Format technique	Mise en forme / commentaire
AN	S	
N	S	Nombre pouvant contenir des zéros non significatifs, par exemple 01.
N	N	Nombre ne pouvant pas contenir de zéro non significatif, par exemple 1.
ND	N	Nombre décimal sans zéro significatifs, par exemple 1.5. Le séparateur décimal est le point.
D ou DL	S	yyyy-MM-dd, par exemple 2015-12-31 (dd = jour, MM = mois, yyyy = année)
В	N	Oui → 1. Non → 0.

A4-1 Enveloppe du code 2D

Balises JSON	Occurrence	Format	Entité fonctionnelle
S	1	0	-
V	1	N	EF_EP01.01
D	1	0	Cf. A4-2.

A4-2 Contenu du code 2D

NB1 : certaines données facultatives dans le fichier JSON (cf. occurrence = 0..1) doivent obligatoirement être alimentées dans le code 2D. Se référer au document [SEL-SFG-023] pour connaître les conditions sur les données à alimenter.

NB2 : ne pas insérer de balise pour une donnée non renseignée.

Balises JSON Occurre		Occurrence	Format	Entité fonctionnelle
ID		1	S	EF_EP02.02
Р		1	0	EF_EP04
	N	1	S	EF_EP04.01
	Р	1	S	EF_EP04.02
	D	01	S	EF_EP04.03
М		1	0	EF_EP05
	RPPS	01	S	EF_EP05.01
	RPPS2	01	S	EF_EP05.05
	AM	01	S	EF_EP05.03
	F	01	S	EF_EP05.02

Annexe 5 Dispositifs médicaux concernés par la « e-prescription »

La e-prescription adresse tous les dispositifs médicaux qu'ils soient ou non inscrits à la LPP. La liste des dispositifs médicaux inscrits à la LPP est disponible sur ameli.fr. Cf. document à l'adresse indiquée ci-dessous.

https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/729249/document/lpp-maj-14062021.pdf

Annexe 6 Guide de lecture

Indications dans la marge



Les éléments importants et les remarques sont indiqués par une main dans la marge.

? Les questions importantes sont indiquées par un point d'interrogation dans la marge.



Les alertes importantes sont indiquées par ce pictogramme dans la marge.

Codes couleur

Les codes couleur suivants sont utilisés dans ce document :

- Si la version du document contient des marques de révision
 - Texte surligné jaune = texte ajouté par rapport à la version précédente du document
 - Texte barré ou Texte surligné jaune et barré = texte supprimé par rapport à la version précédente du document
- Texte surligné vert ou surligné violet = texte à revoir
- Texte de couleur bleu ou surligné en bleu = texte à revoir avec les membres

Pour les diagrammes les codes couleur sont les suivants :



Exigences fonctionnelles

Par défaut, la totalité de ces SFG est constituée d'exigences fonctionnelles.

Les exceptions suivantes sont à noter :

- Dans les processus d'utilisation du système, il est possible de citer des étapes sans utilisation du système (fonctionnalités typées « métier »).
- Les règles de gestion de type « métier », « consigne utilisateur » ou « convention » ne font pas partie des exigences fonctionnelles (elles ne sont pas prises en charge par le système),
- Les illustrations et les exemples ne font également pas partie des exigences fonctionnelles. Ils sont précédés par la mention « Illustration » en marge. Il est également possible d'utiliser une étiquette « Préambule ».
- Les recommandations pour les développeurs et les éditeurs

Références

Certains éléments dans ces SFG sont référencés à l'aide d'un identifiant unique au sein de ce corpus documentaire. Les références suivantes sont utilisées :

- RG_... pour les règles de gestion,
- EF ... pour les entités fonctionnelles,
- CP_... pour les cas particuliers (pas d'arrêt du processus d'utilisation du système, par exemple : traitement spécifique et passage à la règle de gestion suivante),
- CE_... pour les cas d'erreur (arrêt du processus d'utilisation du système, par exemple : affichage d'un message d'erreur et les règles de gestion suivantes ne sont pas exécutées),
- ...

Ces références sont utilisées pour faire des renvois explicites vers les éléments concernés.

NB : pour une donnée unitaire, on ajoute l'indice de cette donnée à la référence de l'entité fonctionnelle. Par exemple : EF_EP01.01 est un renvoi vers la première donnée unitaire de l'entité EF_EP01.

Annexe 7 Architecture documentaire

La documentation « e-prescription » est composée des documents présentés ci-dessous.

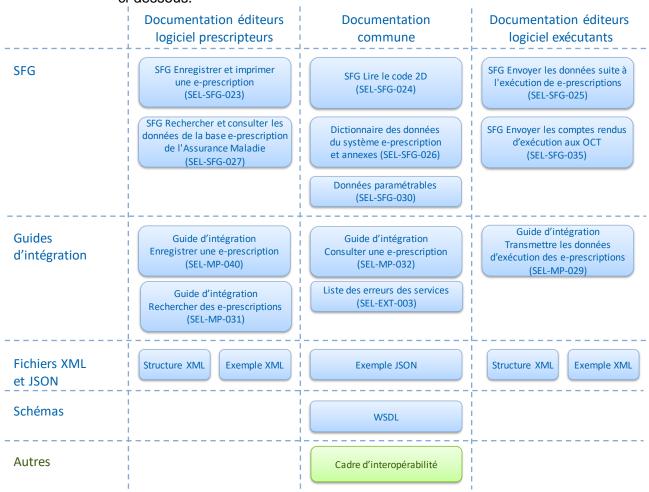


Figure 4: architecture documentaire

Annexe 8 Chiffrement des traces poste

Le chiffrement spécifié ci-dessous correspond au mécanisme de chiffrement de pièces jointes décrit dans l'annexe 4 du Cahier des Charges SESAM-Vitale addendum 7 et dans le Cahier des Charges SCOR.



NB : le certificat utilisé pour le chiffrement des traces poste est différent du certificat utilisé en facturation.

Le chiffrement de données de chaque fichier de traces poste devant être utilisé, possède les caractéristiques suivantes (basées sur la RFC 5652) :

- le chiffrement des fichiers de traces poste s'effectue en utilisant l'algorithme AES 128 bits en mode CBC (clé de session de 128 bits),
- la clé de session est chiffrée avec la clé publique RSA du destinataire du fichier de traces poste (clé publique de 2048 bits),
- les clés publiques sont certifiées, les certificats sont au format X509 V3.
- l'extension du fichier chiffré doit être « .pkcs7 ».

Chaque fichier de traces poste est chiffré à l'aide d'une clé de session qui ellemême est chiffrée à l'aide de la clé publique du destinataire du fichier de traces poste. Cette clé publique est certifiée par une autorité de certification et est donc contenu dans le certificat correspondant. L'autorité de certification utilisée est ici l'« AC-FACTURATION », dépendant de l'AC racine « AC-SESAM-VITALE-2034 » de l'IGC OSI du GIE SESAM-Vitale.

A une clé publique est donc associé un certificat, qui atteste que la clé publique est bien liée au destinataire du fichier de traces poste. En effet, il permet la vérification de la propriété d'une clé publique pour prévenir la contrefaçon des clés.

Les certificats à utiliser pour chiffrer les traces postes sont les suivants :

- « Chiffrement Preserie » (en production),
- « TEST Chiffrement Preserie » (en périodes de tests CNDA).

Exemple:

L'exemple ci-après illustre une possibilité de mettre en œuvre le chiffrement d'un document en utilisant le produit OpenSource OpenSSL.

Dans cet exemple:

- le document à chiffrer est indiqué sous « NomDuFichierAChiffrer »
- le certificat contenant la clé publique du destinataire est indiqué sous « Certificat.pem³ »

Version: 02.00.00

La commande permettant d'obtenir le chiffrement du document est la suivante :

```
« OpenSSL> cms -encrypt -in NomDuFichierAChiffrer -binary
-aes-128-cbc -outform der -out NomDuFichierAChiffrer.pkcs7
Certificat.pem »
```

Récupération du certificat :



Le certificat est disponible dans le package e-prescription sur le portail Industriels du GIE SESAM-Vitale (rubrique « e-prescription unifiée »).

Il est nécessaire de récupérer le certificat et de l'intégrer sur l'équipement informatique du partenaire réseau. La récupération du certificat est nécessaire dans les cas suivants :

- initialement lorsque le partenaire réseau met en place la solution de chiffrement des traces poste,
- par la suite, lorsque le certificat est périmé : le partenaire réseau récupère le nouveau certificat environ 15 jours avant la date de fin de validité,
- par la suite, lorsque le certificat est révoqué.

Les certificats peuvent être également récupérés sur l'annuaire sesam-vitale via les requêtes suivantes :

- Idap://annuaire.sesam-vitale.fr:/cn=Chiffrement PreSerie,ou=AC-FACTURATION,ou=AC-SESAM-VITALE-2034,o=sesam-vitale,c=fr?userCertificate;binary
- Idap://annuaire.sesam-vitale.fr:/cn=TEST Chiffrement PreSerie,ou=AC-FACTURATION,ou=AC-SESAM-VITALE-2034,o=sesam-vitale,c=fr?userCertificate;binary

Récupération de la liste de révocation :

La liste de révocation du certificat est disponible à l'adresse :

Idap://annuaire.sesam-vitale.fr/cn=AC-FACTURATION,ou=AC-FACTURATION,ou=AC-SESAM-VITALE-2034,o=sesam-vitale,c=fr?certificateRevocationList;binary

02/02/2023 GIE SESAM-Vitale 45 / 46

³ Pour être utilisé avec OpenSSL, le certificat doit être mis au format « .pem »

Vérification du certificat :

Le logiciel PS vérifie que le certificat n'est pas dans la liste de révocation avant de chiffrer le fichier de traces poste. En cas de liste de révocation non présente ou obsolète sur le poste PS, la vérification du certificat peut être omise.

Version: 02.00.00

Les vérifications à effectuer par l'équipement informatique du partenaire de réseau sur le certificat sont les suivantes :

- contrôle de parenté (chaine de confiance) du certificat,
- dates de début et de fin de validité du certificat correctes (incluant la date du jour),
- certificat non révoqué (certificat non présent dans la liste de révocation des certificats),
- vérification du Key Usage (extension critique). Le Key Usage doit contenir :
 - o Digital Signature,
 - KeyEncipherment,
 - NonRepudiation.